

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2008

PLURALISME DANS LES MÉDIAS AUDIOVISUELS - (n° 852)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bloche

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi les alinéas 4 et 5 de cet article :

« – des personnalités politiques soutenant le Gouvernement,

« – des personnalités politiques ne soutenant pas le Gouvernement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.